



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Territoire d'Aurillac



MAIRIE DE SAINT CONSTANT
FOURNOULÈS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de Saint Constant Fournoulès lieu-dit Le bourg
Routes Départementale 763 et 45 (hors et en agglomération)
23ème Foire à la Cerise

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Le Maire de la commune de Saint Constant Fournoulès,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 02 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu la demande du Comité d'animation de la Foire à la Cerise

Considérant que l'organisation de la 23ème Foire à la Cerise nécessite de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Période

A compter du 30 mai 2025 à 18h00 et jusqu'au 1er juin 2025 à 22h00 la RD **763** sera fermée à la circulation entre le PR 0+300 (au niveau du lieu-dit Embals) et le PR 0+600 (au niveau du bar « Le Constantinois ») et la RD **45** sera fermée à la circulation entre le PR 25+633 (au niveau du carrefour de la rue du vieux bourg et la RD 45) et le PR 25+724 (au niveau de l'église).

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic venant de Maurs et se dirigeant vers Saint Santin de Maurs sera dévié par les RD663 et 763, par la rue du Mazet (sens unique de circulation), et par la RD 45, comme au plan annexé.

L'ensemble du trafic venant de Saint Santin de Maurs et se dirigeant vers Maurs sera dévié par la rue du vieux bourg (sens unique de circulation), par la RD763 et par la RD663, comme au plan annexé.

ARTICLE 3 : Signalisation de la déviation

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par le Comité d'animation de la Foire à la Cerise chargé de l'organisation de la manifestation.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de manifestation

ARTICLE 4 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 5 : Recours

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : Ampliation

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
 - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
 - M. le président du Comité d'animation de la Foire à la Cerise
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal

A Saint Constant Fournoulès le 26/05/2025

À Aurillac le 28 MAI 2025

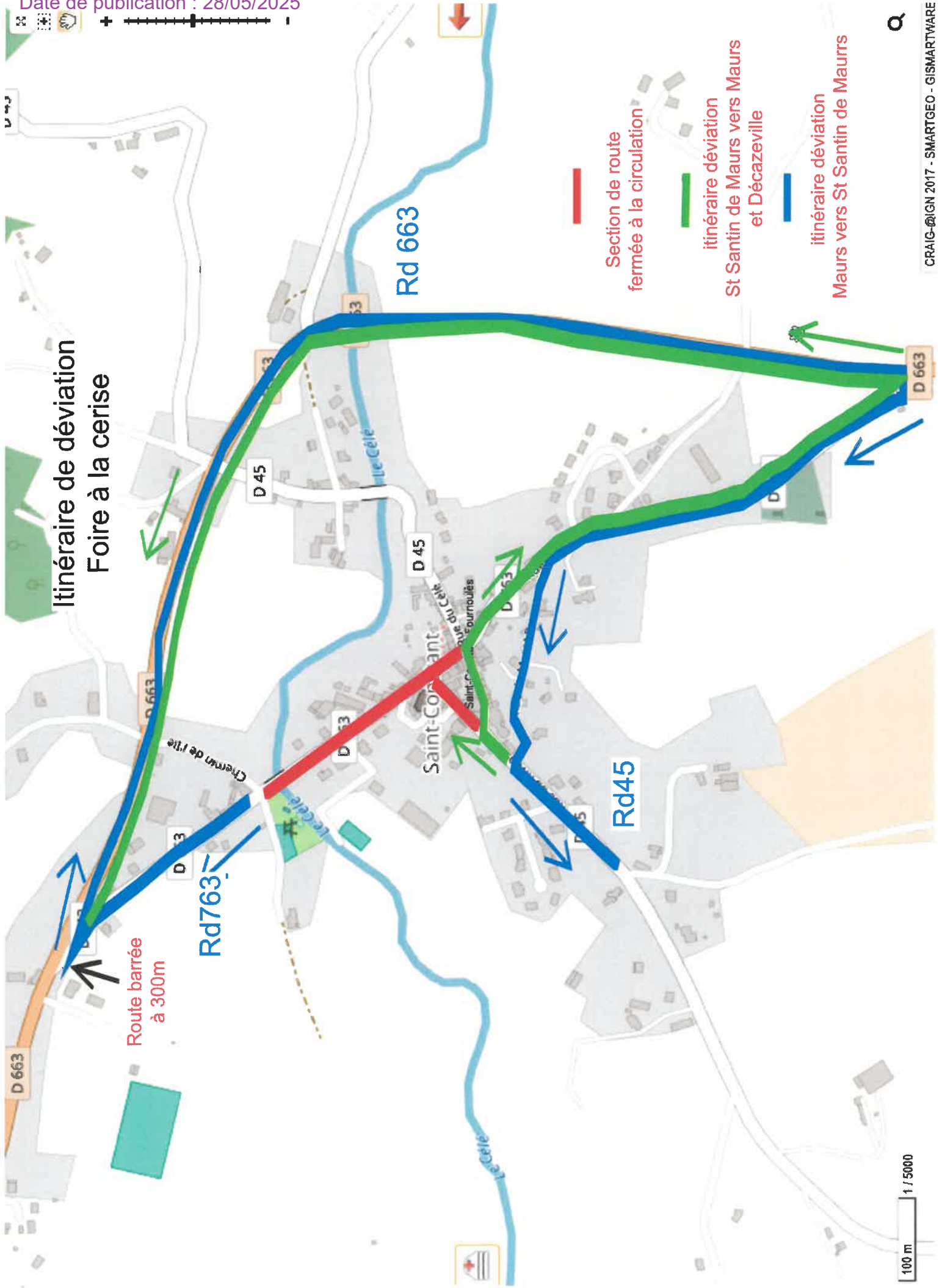
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



M. Le Maire
François BARRIERE



Philippe FABREGUE



Comité d'Animation Foire à la Cerise Saint-Constant-Fournoulès

00008 File No 3

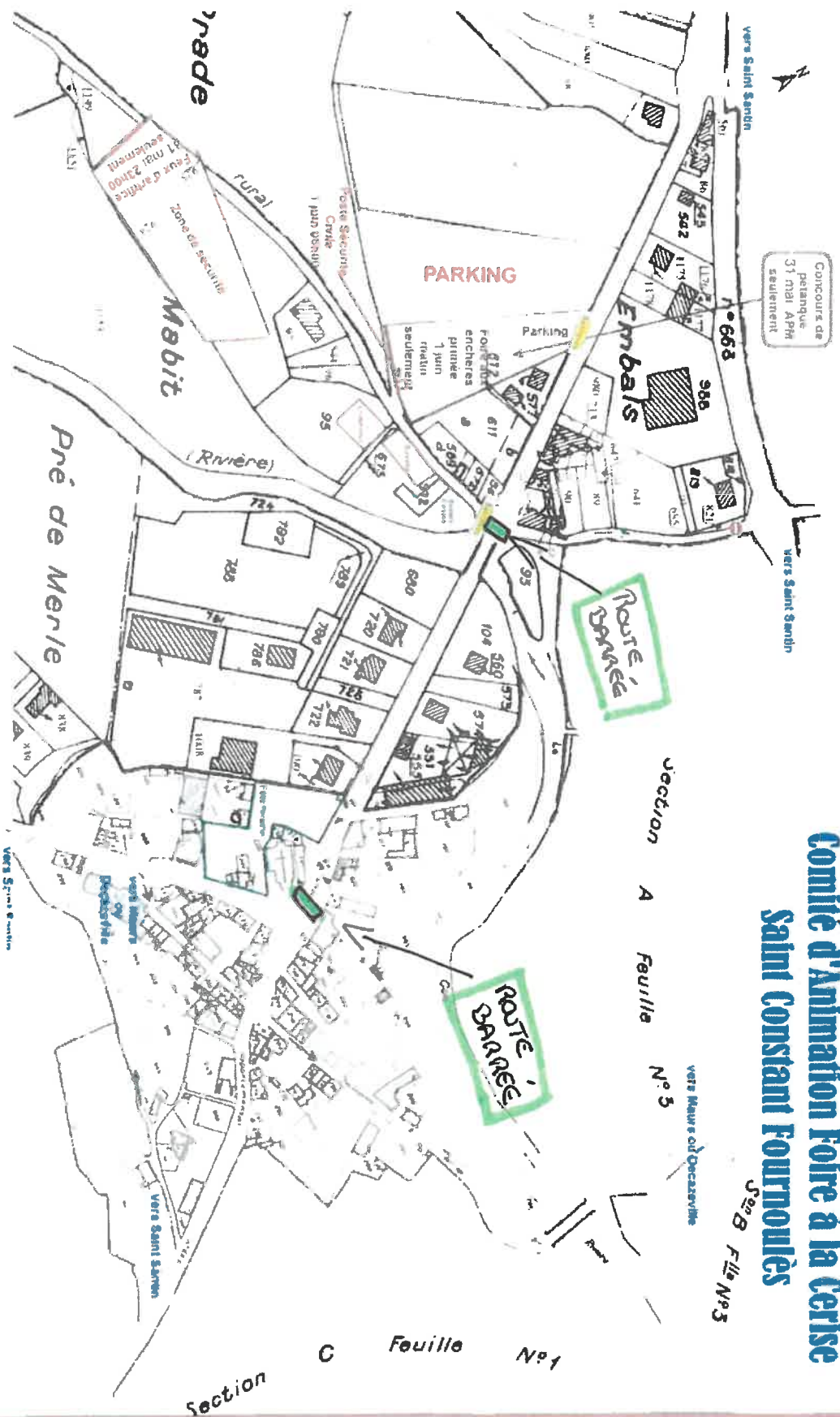
YET HAVE A OCCASIONAL

Section A Feuille

20

Fouille N° 1

Section



**NB : Hélicoptère de secours
au terrain de football
(300 m au Nord Ouest)**

23 ieme Foire à la Cerise

**Vendredi 30 mai, Samedi 31 mai
et Dimanche 01 juin 2025**